

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022: SB12

Note de service

Date : 31 mars 2022

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Surintendantes et surintendants des installations

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes d'immobilisations

Objet : Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2022

Cette note de service vise à vous informer des exigences relatives aux déclarations financières du mois de mars de cette année, ainsi que le Rapport d'étape portant sur les projets d'immobilisations majeurs mis en place à l'automne 2020. Les formulaires de déclaration du mois de mars 2022 sont désormais offerts par l'intermédiaire du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE). Consultez le contenu ci-dessous pour en apprendre davantage au sujet des deux exigences de déclaration financière.

I. EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DU RAPPORT DE MARS

Comme les conseils scolaires peuvent le constater, cette soumission financière représente un élément important des rapports financiers du gouvernement qui soutiennent le processus des comptes publics de la province.

Modifications au rapport de mars pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 mars 2022

Les exigences en matière de rapport pour le rapport de mars sont très similaires aux exigences de l'année dernière. Avant de commencer la préparation de leur rapport de mars, les conseils scolaires doivent revoir la section « Résumé des changements pour le Rapport de mars 2022 » du document de directives. En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2020-2021 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisées du SIFE de 2021-2022. Voici un résumé des modifications apportées cette année :

- Tableau 19SUP
 - Une nouvelle ligne permet maintenant la saisie de la valeur comptable des bons du Trésor de l'Ontario.
 - De nouveaux onglets ont été ajoutés pour répondre aux exigences de rapport de la Division du contrôleur provincial de l'Ontario afin de recueillir des informations détaillées sur les investissements des conseils scolaires dans les obligations de l'Ontario et les bons du Trésor de l'Ontario.
- Tableau 20/Tableau 20 – Résumé
 - Des lignes ont été ajoutées pour comptabiliser le soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation et Supplémentaire, la subvention en nature du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) pour des équipements de protection individuelle (EPI), des fournitures et équipements essentiels (FEE), et des filtres à très haute efficacité (HEPA); la subvention en nature pour les trousse de test antigénique rapide, et le revenu fédéral pour 80 % des dépenses de fonctionnement approuvées pour le Volet infrastructures Résilience à la COVID-19 (VIRCV).
 - Des directives ont été mises en place pour la déclaration des produits menstruels fournis par la province et certains fournisseurs.
- Tableau 20SUP
 - Une nouvelle ligne a été ajoutée pour saisir la juste valeur des bons du Trésor de l'Ontario.
- Tableau 20.1
 - Des lignes ont été ajoutées pour saisir les dépenses d'EPI, de FEE et de HEPA liées à la subvention en nature du MSGSC et pour saisir les dépenses des trousse de test antigénique rapide liées à la subvention en nature.
- Tableau 21E – Fonctionnement
 - Une ligne a été ajoutée pour l'éducation de l'enfance en difficulté – Financement du Programme de perfectionnement des compétences après l'école.
 - Retrait de la ligne portant sur la subvention pour les leaders en santé mentale.
 - Déplacement de la ligne servant à l'allocation de l'enveloppe « apprentissage par l'expérience » au Tableau 21E – Immobilisations.
 - Des lignes ont été ajoutées pour saisir les revenus reportés qui sont liés aux subventions en nature du MSGSC pour les EPI/FEE/HEPA et aux subventions en nature pour les trousse de test antigénique rapide.

- Tableau 21E – Immobilisations
 - De nouvelles lignes ont été ajoutées pour l’allocation de l’enveloppe « apprentissage par l’expérience », déplacées du tableau de fonctionnement, et pour Fonds pour le financement des priorités et des partenariats (FPP) – soutien à la connectivité pour les technologies de formation à distance.
- Tableau 23 – Séries
 - Des cellules ont été ouvertes sous VIRCV 80 % et VIRCV 20 % pour les biens mobiles; ce contenu est téléchargé à partir de VFA.
 - Retrait de la colonne du Fonds d’incitation à l’action pour le climat (FIAC) de ce tableau et des autres tableaux de type « Immobilisations ».

Autres exigences importantes en matière de rapports

- VIRCV
 - Le gouvernement fédéral fournit 80 % du financement du VIRCV, alors que le gouvernement provincial fournit le 20 % restant. Bien que tous les paiements de transfert soient gérés par le gouvernement provincial, les conseils scolaires devront tenir compte de la portion de financement qui provient du gouvernement fédéral.
- Rapports portant sur les EPI, les FEE, les filtres HEPA et les appareils du MSGSC et sur les trousse de test antigénique rapide.
 - Les conseils scolaires doivent saisir les revenus et les dépenses liés aux EPI, FEE, filtres HEPA et appareils fournis directement aux conseils scolaires par le MSGSC, ainsi qu’aux trousse de test antigénique rapide fournies directement aux conseils scolaires. Le ministère indiquera à quel moment les coûts moyens pondérés et actualisés seront disponibles dans le portail de téléchargement de fichiers (PTC), sous la rubrique du Rapport de mars 2021-2022 de la manière suivante :
 1. Ouvrez une session dans le SIFE se fait à partir du lien suivant : https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME
 2. Sous l’onglet « Applications internet du SIFE », utilisez « Portail de téléchargement de fichiers ».
 3. Cliquez sur le dossier de votre conseil scolaire, puis sélectionnez « 2021-2022 », « Rapport de mars ». Sélectionnez ensuite le fichier « EPI-FEE-HEPA-TAR - Coûts moyens pondérés », puis cliquez sur « Enregistrer ».
 - Les filtres HEPA et les appareils ainsi que les trousse de test antigénique rapide coordonnés de manière centralisée par la province mais qui ont été achetés directement par les conseils scolaires auprès des fournisseurs doivent être déclarés en utilisant la procédure habituelle des conseils scolaires.

Rapport sur les dépenses de renouvellement dans VFA.facility

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer les dépenses pour les fonds suivants (y compris les ajustements) dans VFA.Facility : Amélioration de l'état des écoles (AAE); Produits d'aliénation (PDA) – Réguliers, PDA – Exemptés, PDA – Autres et VIRCV.

De nouveaux codes de budget ont été créés pour faire le suivi des projets approuvés dans le cadre du VIRCV. Dans VFA.facility, les conseils scolaires doivent indiquer si un projet est de type « immobilisations » ou « fonctionnement ». Cette déclaration permet de faciliter le téléchargement adéquat dans le SIFE (reportez-vous au document [Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires : Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial](#) afin de connaître les exigences pour les immobilisations). Voici les informations portant sur les projets du VIRCV :

- L'approbation des projets du VIRCV se constitue du financement fédéral (80 %) et provincial (20 %). VFA.facility fera le suivi de l'approbation combinée du financement. Lors de l'exportation dans le SIFE, l'information sera divisée en deux parties – fédérale et provinciale.
- Certaines exigences additionnelles liées aux rapports dans VFA.Facility ne seront pas téléchargées dans le SIFE. Il s'agit d'exigences portant sur le suivi des projets. Tous les champs du rapport doivent être remplis pour que le rapport d'étape puisse être accepté. Reportez-vous à la note de service 2021:B18 pour obtenir de plus amples informations au sujet des exigences de déclaration au SIFE.

Les déclarations de dépenses seront téléchargées chaque soir dans le SIFE jusqu'au 6 mai 2022. Par la suite, elles seront téléchargées à la demande. À titre de rappel, tous les projets doivent être verrouillés dans VFA.facility pour assurer le succès du transfert dans le SIFE. Assurez-vous d'indiquer la source de financement appropriée pour toutes les dépenses, ainsi que les coûts engagés au cours de la période de déclaration et de l'exercice financier.

L'utilisation des fonds d'immobilisation peut faire l'objet d'une vérification. Le ministère – ou le gouvernement fédéral, le cas échéant, peut décider de faire un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir des détails exigés par le ministère peut entraîner une récupération des fonds octroyés ou un gel de ces fonds.

Directives et obligation de rendre compte

Vous pourrez consulter les directives précises pour le rapport de mars sur la page « [Rapport sur la consolidation](#) » que vous trouverez sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières du Ministère. Les conseils scolaires sont rappelés de conserver les dossiers en date du 31 mars 2022 pour le grand livre et le grand livre auxiliaire. Il faut aussi conserver les autres dossiers pertinents et la documentation qui justifient les ajustements déclarés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent aussi conserver une liste détaillée des actifs qui soutiennent le Tableau 22 (par exemple les informations portant sur le solde et

les activités).

Rapport sur les procédures spécifiées

Comme pour les années antérieures, les conseils scolaires sont tenus d'engager leurs vérificatrices externes pour appliquer les procédures d'examen spécifiées dans certains tableaux liés au Rapport de mars qui se termine le 31 mars 2022.

Les résultats de cette vérification doivent être transmis au ministère sous la forme d'un rapport sur les procédures spécifiées. Vous pouvez consulter un exemple de ce rapport intitulé « Rapport des comptes » pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 mars 2022 sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières du ministère en utilisant le lien « [Rapport sur la consolidation](#) ».

Cette note de service sera aussi transmise aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin de nous assurer de la réception de cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Le rapport sur les procédures spécifiées de cette année ne comporte aucun changement important.

Date d'échéance et de soumission du rapport de mars

Le rapport de mars doit être soumis par l'intermédiaire du SIFE d'ici le 13 mai 2022.

Le conseil scolaire doit soumettre au ministère le rapport sur les procédures spécifiées et le rapport signé sur la déclaration de la direction (obtenus en format PDF par l'entremise du SIFE) avant le 20 mai 2022.

Nous vous demandons d'envoyer ces deux documents par courriel à reporting.entity@ontario.ca. Indiquez le titre « Rapport de mars 2021-2022 – <numéro à deux chiffres du conseil scolaire> <nom du conseil scolaire> » dans la ligne d'objet. Veuillez suivre la convention suivante pour nommer les fichiers :

- <numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> Rapport sur les procédures spécifiées 2021-2022. Par exemple, 12 Toronto DSB Rapport sur les procédures spécifiées 2021-2022.
- <numéro à deux chiffres du conseil><nom du conseil> Déclaration de la direction 2021-2022. Par exemple, 12 Toronto DSB Déclaration de la direction 2021-2022.

Soumissions en retard

Il est important que les conseils scolaires respectent les dates d'échéance précédemment énoncées. Ces données sont nécessaires pour répondre aux exigences des comptes publics de l'année 2021-2022. Le ministère peut imposer des pénalités relatives au flux de trésorerie lorsque les soumissions ne sont pas faites à temps dans le SIFE. Si des circonstances atténuantes justifient un retard du conseil scolaire pour la date limite de la déclaration,

communiquiez avec l'analyste financier de votre ministère pour discuter de la possibilité d'une prolongation.

II. EXIGENCES DU RAPPORT D'ÉTAPE POUR LES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Les conseils scolaires doivent remplir le formulaire pour chaque projet d'immobilisations qui comporte un solde de fonds non dépensés au moment de la soumission des états financiers de l'année 2021-2022 dans le SIFE. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d'immobilisations prioritaires; Programme de subventions pour les terrains prioritaires; Projets d'immobilisations de services de garde d'enfants; Centres pour l'enfant et la famille ON y va; Remplacement de carrefour communautaire et Maternelle à temps plein. Les renseignements récupérés comprennent notamment l'avancement de la construction en fonction des différentes prévisions, l'attribution des fonds, le calendrier de dépenses prévu et les demandes de financement possibles au titre des priorités foncières. Les directives détaillées sont énoncées dans le modèle.

Ces données aident le ministère à consolider son processus de reddition de comptes en matière d'immobilisations et à obtenir une meilleure compréhension du cycle de développement des grands projets d'immobilisations dans le secteur de l'éducation. Il fournit en outre des informations précieuses qui appuient le processus de planification financière et d'établissement du budget du gouvernement. Les conseils scolaires doivent utiliser les meilleures informations dont ils disposent pour garantir l'exactitude des prévisions.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier en empruntant le portail de téléchargement des fichiers du SIFE :

1. Ouvrez une session dans le SIFE en utilisant le lien suivant : https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME.
2. Sous l'onglet « Applications internet du SIFE », utilisez « Portail de téléchargement de fichiers ».
3. Cliquez sur le dossier de votre conseil scolaire, puis sélectionnez le fichier PIM pour mars 2022, puis cliquez sur « Enregistrer ».

Si les conseils scolaires ont besoin de directives supplémentaires, consultez le Guide d'utilisateur du portail de téléchargement de fichiers en cliquant sur [ce lien](#).

Voici la convention pour nommer les modèles remplis : XX_MCP_MAR2022_Nom du conseil.xls (XX est le numéro du conseil scolaire).

Le modèle rempli doit être soumis par courriel avant le 30 juin 2022 à CapitalProgramBranch@ontario.ca avec une copie à l'analyste des immobilisations du conseil scolaire.

Personnes-ressources

Voici les personnes-ressources pour obtenir de l'aide d'utilisateur ou de navigation pour le SIFE, ou si vous avez des questions portant sur le rapport de mars 2022 et le rapport des comptes.

Nom	Téléphone	Courriel
Elizabeth Sinasac Chef d'équipe	(437) 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
Rashid Khan Analyste principal des activités et des finances	(437) 216-5059	Rashid.Khan@ontario.ca
Yan Chen Analyste principale des activités et des politiques	(437) 216-4933	Yan.Chen@ontario.ca
Janis Blundell Analyste des affaires	(437) 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca

Pour des questions relatives aux éléments suivants : PIIC, AEE, PDA, et les rapports généraux dans VFA.facility :

Nom	Téléphone	Courriel
Diamond Tsui Conseillère principale en politiques	(416) 271-9760	Diamond.Tsui@ontario.ca
Hitesh Chopra Gestionnaire	(416) 258-3368	Hitesh.Chopra@ontario.ca

Personnes-ressources pour obtenir de l'aide sur l'ouverture de session dans le SIFE et sur les mots de passe :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien SIFE	S. O.	efis.support@ontario.ca

Personnes-ressources pour obtenir de l'aide et poser des questions au sujet des rapports d'étape pour les grands projets d'immobilisations :

Nom	Téléphone	Courriel
Sophie Liu Gestionnaire	(647) 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
Lisa Bland Spécialiste principale des politiques	(647) 641-2084	Lisa.Bland@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par :

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et
de la responsabilité financière

Original signé par

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes
d'immobilisations

c : Les directions de l'éducation
Les vérificateurs et vérificatrices des conseils scolaires